



Procédure de Divorce

Par **Isa1944**, le **10/01/2022** à **20:00**

Bonsoir,

je suis actuellement en procédure de divorce depuis un an et je vis séparée depuis plus de deux ans.

Moi, je loue un appartement et Mr est resté dans notre maison que nous avons en commun. J'ai une Sclérose en Plaques depuis 2003 et j'ai prévenu Mr que j'allais récupérer des affaires dans la maison avec ma fille, ayant toujours mon trousseau de clés.

Mr a répondu par sms à ma fille en lui disant qu'il ne voulait pas qu'on vienne en son absence mais comme c'est ma fille qui m'y emmenait, et qu'elle était de repos ce jour là, elle l'a prévenu par sms qu'on irai quand même.

Quand nous sommes arrivées à la maison, il avait mis une chaîne avec un cadenas à la barrière afin qu'on ne rentre pas. Avait- il le droit de faire cela ?

Bien cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **10/01/2022** à **21:14**

Bonjour

La maison reste pour l'instant commune. Juridiquement vous pouvez y avoir accès, sauf si c'est le juge aux affaires familiales qui a accordé la jouissance du logement .